

# BREIZH TOBACCO

La motivation de ce projet est née au mois d'août 2014 ; en effet j'ai pu participer à plusieurs réunions de négociations en tant que représentant du personnel et syndical (sud tabac). Au vu des maigres propositions de reclassement que la Seita proposait, de la destruction incompréhensible et inacceptable de 360 emplois et de la détresse de mes collègues, l'idée d'une scop me traversa l'esprit.

Dès le mois d'août, conscient que le PSE ne serait pas qu'un projet mais une réalité, j'évoquais la possibilité de créer une scop en CCE et ai ainsi obtenu le fait de pouvoir s'associer à plusieurs dans le cadre de la création d'entreprise.

La première étape a été de contacter les douanes pour vérifier si un tel projet était envisageable. Après une réponse positive des services douaniers Ludovic Colin m'a rejoint pour contribuer à faire avancer le projet.

## Comment créer cette scop, autour de quel projet et pourquoi une scop ?

Indignés par la situation catastrophique que nous subissions, nous souhaitions nous démarquer de ces groupes financiers qui n'ont aucune vision ni projet industriel, où leur seule préoccupation est de remonter du *cash*, de reverser d'importants dividendes aux actionnaires au détriment du territoire et de l'humain.

Aussi la scop nous est apparue comme une évidence ; en effet une gestion de l'entreprise où le travail est valorisé et récompensé, où les dividendes ne sont pas privilégiés et où le gros du résultat reste dans l'entreprise afin d'investir et de constituer de solides réserves pour pérenniser l'emploi. C'est aussi le moyen d'impliquer les salariés à être partie prenante de leur entreprise et d'oeuvrer pour le territoire.

## Nous opposer aux délocalisations et à la désindustrialisation

En effet il était inenvisageable de gâcher ce savoir-faire humain qui se trouvait dans l'usine de Carquefou et de laisser délocaliser les machines ou de les voir ferrailler. Aussi le territoire, le local s'oppose à ces délocalisations, un lien essentiel à l'essence même du projet, un lien économique, social et culturel. L'identité bretonne du produit était donc une évidence.

En effet la Loire-Atlantique, département de Bretagne historique où sera confectionnée la cigarette avec des fournisseurs de deux autres départements bretons pour les matières premières, ainsi qu'un partenariat avec le campus universitaire de Rennes qui devait dépêcher une équipe d'étudiants afin de valider les différentes variétés de tabac possibles à planter en Bretagne.

Des agriculteurs étaient prêts à suivre et à replanter du tabac bio juste pour nos besoins et ainsi créer des revenus complémentaires à leurs activités en souffrances. Un clin d'œil également à la manu de Morlaix et celle de Nantes.

C'est pour ces raisons, pour notre attachement au territoire, pour la revitalisation du bassin d'emplois, que nous espérions réussir à démarrer la production d'une **cigarette bretonne**, locale, de qualité avec un engagement social fort.

Aussi ce lundi nous avions rendez-vous avec la Seita afin de leur remettre de nouveau le *business plan* ainsi que l'étude de marché, documents demandés devant pouvoir nous faire accéder à la formalisation d'un accord.

Nous regrettons qu'ils n'aient été qu'à peine survolés. Nous avons été surpris, ainsi que nos avocats, d'essuyer un refus catégorique, de ne pouvoir bénéficier d'aucun appui possible de leur part, et même de les voir ironiser en nous disant que l'on n'avait qu'à se financer nous-mêmes ces machines, qu'ils préfèrent ferrailler. Machines sans lesquelles notre projet ne pourra voir le jour.

Sans compter la menace de ne pas nous donner nos primes de licenciements.

Nous rappelons que ce projet engageait une quinzaine d'emplois au démarrage, nous regrettons que notre projet soit balayé par une décision aberrante de jeter un outil industriel qui aurait contribué à créer des emplois ainsi que de la richesse sur le territoire.

## Olivier Anezo, Ludovic Colin

PS : Pour rappel la Seita a supprimé 327 emplois à Nantes alors que chacun de ces 1.200 salariés français rapportait 40.000 euros de dividendes mensuels aux actionnaires.

Que le conflit fut éprouvant, notamment avec 18 jours de grève de la faim pour certains salariés et qu'aucun soutien politique ne nous ait été apporté, pourtant une fermeture inadmissible pour le groupe numéro 1 en France, le message que cette décision laisse paraître est que n'importe quelle entreprise peut délocaliser au profit du *dumping social*.